

Regule 4/m/2009
46/m-09
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **LOUBENS- LAURAGAIS**

Séance du **14 octobre 2009**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	11
- votants	10
- absents	
- exclus	

L'an deux mille neuf, le 14 octobre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. NOYES.

Etaient présents : MM.

Aza, Clouzeau, Vuagnat, Mrs Alibert, Cheilletz, Delansay, Guilhem, Pouyles, Rouquet, Six

Date de convocation :

06 octobre 2009

Date d'affichage :

06 octobre 2009

OBJET

Projet liaison Toulouse-Castres

M. me S. GARRIGOU a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 décembre 2007 concernant le projet de liaison autoroutier Toulouse-Castres demandant un débat public sur l'opportunité d'un tel projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les derniers documents reçu en Mairie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et décide :


- Que le Conseil Municipal de Loubens-Lauragais porte parole d'une grande majorité de leurs concitoyens se prononce pour un aménagement progressif et une mise en sécurité des zones à risques de façon prioritaire.
- Constate que la dernière déviation de Puylaurens est largement surdimensionnée par rapport au trafic routier même aux heures de pointes.
- Que la vitesse n'est pas un critère à retenir au regard de la pollution et de la sécurité, et des nouvelles limitations à 110 km sur certains de nos autoroutes Françaises.
- Que la gratuité est un élément à prendre en compte pour ne pas pénaliser les nombreux déplacements trajet-travail.
- D' éviter de gâcher les zones agricoles particulièrement productives.
- De tenir compte des zones à risques (inondables).
- Qu' il est essentiel de veiller à la protection de la vallée du Girou qui présente un caractère environnemental unique à protéger.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Toulouse le et publication ou notification du

Le Maire,

Signature

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Le Maire,

Signature